



Bien au nom de mon conjoint

Par **minst43**, le 11/11/2015 à 18:14

Bonjour,

je vis en concubinage depuis maintenant 5 ans avec mon ami.

Nous vivons dans sa maison qu'il a achetée avant de me connaître.

Elle est donc uniquement à son nom.

J'ai investi près de 15 000 euros en travaux dans ce bien qui n'est pas et qui ne sera jamais à moi.

Nous n'avons pas d'enfant et ne pouvons pas en avoir.

J'aimerais savoir comment faire pour acter cet investissement afin de protéger mon argent en cas de problème (séparation, décès).

J'aimerais également connaître les frais que ça pourrait engendrer.

A savoir que je n'ai aucunes factures à mon nom.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **janus2fr**, le 11/11/2015 à 18:24

Bonjour,

C'est une mauvaise idée que d'investir dans un bien qui ne vous appartient pas.

La seule solution serait que votre ami vous vende une partie de la maison, le prix de vente pourrait tenir compte des sommes déjà investies.

Par **minst43**, le 11/11/2015 à 18:33

Je lui avais déjà proposé d'acheter la moitié de la maison pour pouvoir avoir mon nom sur celle-ci mais il a catégoriquement refusé.

Ses parents ayant investis de grosses sommes dedans...

C'est pourquoi ma seule solution est d'aller chez le notaire d'un commun accords pour acter l'argent investi.

Par **youris**, le 11/11/2015 à 20:03

bonsoir,

il vous faudra établir un décompte précis des sommes que vous avez investies et également

tenir compte du fait que vous avez été hébergé "gratuitement" par votre ami.
15000 € pendant 5 ans représente 250 € par mois à comparer avec une indemnité d'occupation.

salutations

P.S. juridiquement les conjoints sont les personnes unies par le mariage.

Par **minst43**, le **12/11/2015 à 09:38**

Bonjour Youris,

je ne suis pas logée gratuitement.

Je m'explique ; je paye intégralement la nourriture, intégralement le chauffage, intégralement l'eau et intégralement la taxe foncière. Sans compter que lorsqu'on reçoit du monde c'est également toujours moi qui paye le repas. Il en est de même pour tout ce qui est fête.

Ce qui revient à peu près à 550 euros par mois.

Donc j'estime ne pas être logée à "titre gracieux"...

Si on divise toutes les factures par 2 en rajoutant une compensation en loyer on en revient à peu près à cette somme là.

Je ne profite donc pas du tout d'une logement gratuit...